

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 64 (1967)
Heft: 6

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

FÊTE DE LA ROMANDE les 17 et 18 juin 1967

On en parle sérieusement, on discute, on a élaboré un programme et l'on se réjouit d'être envahi par un flot d'apiculteurs et d'apicultrices venant de toutes les régions de la Romandie.

Tel événement ne s'est pas reproduit depuis 18 ans en pays neuchâtelois (septembre 1949), aussi est-il bien indiqué de reprendre le chemin qui conduit à chacune de nos fédérations et de renforcer les liens d'amitié unissant les apiculteurs de Romandie en une grande et forte famille : *La Romande*.

Le programme détaillé des deux journées des 17 et 18 juin prochains convaincra les plus casaniers de se rendre au pays « Britchon » où la tradition de l'hospitalité se maintient et où tout est mis en œuvre, dans le « Bas » comme dans le « Haut » du canton, pour l'agrément, le plaisir et la joie de leurs hôtes.

Pays de contrastes au charme varié, Neuchâtel vous attend, apiculteurs romands, avec le sourire puisque le soleil, ce précieux auxiliaire sera présent au rendez-vous.

Bienvenue donc à tous et à bientôt.

Le comité d'organisation.

Programme

Samedi 17 juin

- 17 h. Réception des participants, place de la Gare à Neuchâtel, à côté de la poste. - Cartes de fête à retirer jusqu'à 18 h. 30 à la salle d'attente CFF et prise des logements.
- 18 h. 30 Pour les personnes logeant à Neuchâtel, rassemblement à la place du Marché. Les automobilistes ayant des places libres dans leur véhicule voudront bien les mettre à disposition pour le déplacement à Boudry.
- 19 h. Château de Boudry, apéritif.
- 19 h. 30 Souper et divertissements.

Dimanche 18 juin

- 8 h. 45 Neuchâtel, rassemblement général à l'est de la place du Port, cour du Collège de la Promenade. - Les véhicules privés restent à Neuchâtel. Pour leur stationnement, s'adresser au préposé qui se trouvera sur place.



- 9 h. Départ des cars. Trajet : Neuchâtel, La Tourne, Le Locle, Les Brenets. - Course au Saut-du-Doubs. (En cas de mauvais temps : visite du Musée de l'Horlogerie au Château des Monts, sur Le Locle.)
- 12 h. Le Locle, Hôtel de Ville. Vin d'honneur offert par la Municipalité.
- 13 h. Le Locle, Salle « Dixi », repas.
Menu : Potage
 Croûtes aux morilles
 Escalopes viennoises
 Petits pois - Carottes - Frites
 Glaces
- 15 h. 30 Départ pour le circuit touristique: Le Locle, La Chaux-de-Fonds, St-Imier, Les Pontins, Val-de-Ruz, Neuchâtel. Visite de ruchers (éventuelle).
- 18 h. Arrivée à Neuchâtel, place de la Gare, resp. place du Port et dislocation.

Prix de la carte de fête :

- A. Samedi et dimanche, complète, Fr. 80.— par personne.
- B. Samedi et dimanche, sans logement ni déjeuner, Fr. 60.— par personne.
- C. Dimanche seulement, au départ de Neuchâtel, Fr. 35.— par personne.

Remarques importantes

Logement. — Comme il n'est pas possible de retenir en nombre suffisant des chambres à 1 et 2 lits, les participants s'inscrivant pour le logement voudront bien s'entendre et désigner par leur nom les personnes qui seraient disposées à partager une même chambre (2, évent. 3 lits). Dans la mesure du possible nous désirons donner satisfaction à chacun.

Voitures privées, le dimanche. — Comme l'organisation d'une telle manifestation oblige, en période de grand tourisme, à réserver longtemps à l'avance les moyens de transport, nous invitons les participants à laisser les voitures à Neuchâtel où un parcage sera organisé. Les conducteurs auront davantage de plaisir s'ils sont déchargés de l'obligation de conduire en cette journée. Ils apprécieront sans limite aussi bien le paysage que la table. - *Pour le samedi à Boudry*, les voitures doivent stationner au bas de la ville, place de parc du collège.

Commandes des cartes de fête. — Elles sont à adresser à M. *Willy Keiser, 19, Carrels, 2034 Peseux*, en versant la contre-valeur

◀ *L'Hôtel de Ville du Locle.*

sur le compte de chèques postaux 20 - 897 Société d'apiculture La Côte Neuchâteloise *Neuchâtel*. Pour tous les versements rentrés jusqu'au 12 juin, les cartes seront adressées immédiatement par poste. A partir de cette date, elles seront retenues et distribuées à l'arrivée des participants à Neuchâtel.

Personnes accompagnées d'enfants. — Des accommodements sont prévus dans ces cas-là. Le caissier renseignera à ce sujet.

Un bon conseil : commandez votre carte de fête immédiatement.

AVIS

Prix du miel 1967

(fixé en séance de la Fédération suisse d'apiculture)

MIEL CONTROLÉ

Marchandise en vrac :

a) aux grossistes	Fr. 7.50	le kg
b) aux détaillants	Fr. 8.30	le kg
c) aux consommateurs	Fr. 9.30	le kg

Marchandise emballée :

Poids net	250 gr	500 gr	1000 gr
	Fr.	Fr.	Fr.
a) aux grossistes	2.—	3.90	7.70
b) aux détaillants	2.20	4.30	8.50
c) aux consommateurs	2.50	4.80	9.50

Les emballages sont facturés aux prix de revient.

MIEL NON CONTROLÉ

Marchandise en vrac :

a) aux grossistes	Fr. 6.70	le kg
b) aux détaillants	Fr. 7.30	le kg
c) aux consommateurs	Fr. 8.30	le kg

Marchandise emballée :

Poids net	250 gr	500 gr	1000 gr
	Fr.	Fr.	Fr.
a) aux grossistes	1.95	3.60	7.—
b) aux détaillants	2.05	3.80	7.50
c) aux consommateurs	2.30	4.30	8.50

Les emballages sont facturés aux prix de revient.

Le miel de colza se paiera 50 ct. en moins des prix fixés ci-dessus, qui sont à considérer comme des minima.

Le comité SAR.

Appel aux apiculteurs s'intéressant aux miellées de forêts

L'intensification de l'agriculture provoque la disparition d'un grand nombre de sources de nectar. Nos abeilles qui trouvent de moins en moins de miel de fleurs ont souvent l'occasion de récolter du miel de forêt ; mais pour faciliter cette tâche et conduire son rucher en conséquence, il faut que l'apiculteur connaisse les lois qui régissent la production du miellat. C'est pourquoi, depuis quelques années, la section apicole de Liebefeld a entrepris d'instruire dans le domaine de l'observation des miellées de forêt un certain nombre d'apiculteurs qui s'y intéressent particulièrement.

Pour répondre à un désir souvent exprimé nous organisons cette année une excursion en forêt avec démonstrations, plus spécialement destinée aux débutants. Toute personne désirant apprendre à connaître les principaux producteurs de miellat de forêt peut se joindre à notre groupe. *Il suffit pour cela de nous communiquer votre adresse* afin que nous puissions vous indiquer en temps utile le lieu exact de notre excursion. Ceux qui ont déjà quelque expérience en la matière savent qu'on ne peut pas prévoir longtemps à l'avance les régions où la miellée donnera ; c'est pourquoi nous ne fixons aujourd'hui que les dates des excursions ; les détails complémentaires vous seront transmis plus tard par lettre.

Vous pouvez vous joindre soit au groupe des Vaudois qui se réunira le samedi 1er juillet entre Orbe et Grandson, soit aux Jurassiens qui se rencontreront le 15 juillet. Ces séances sont fixées à l'après-midi et dureront de 13 h. 30 à 17 h. 30 environ.

C. Maquelin.

DISTINCTION

Nous apprenons que M. Louis Roussy, d'Aigle, apiculteur et savant bien connu, vient d'être honoré une nouvelle fois par le gouvernement français qui lui a décerné le titre d'officier du mérite agricole.

Le comité de la SAR et les apiculteurs romands sont réjouis de cette nouvelle distinction dont M. Roussy vient d'être l'objet et lui adressent leurs sincères félicitations.

Réd.

Maladies des abeilles en avril 1967

Acariose

Canton/district	Localité	Cas	Canton/district	Localité	Cas
<i>Argovie</i>			<i>Thurgovie</i>		
Rheinfelden	Möhlin	1	Arbon	Kesswil	1
Zofingue	Mühletobel b/Zofingue	1	Bischofszell	Spitzenreuti-Räuchlisberg	1
<i>Berne</i>			Münchwilen	Toos	1
Courtelary	Orvin	1	Weinfelden	Graltshausen	1
Porrentruy	Champ derrière/Ocourt	1	Kreuzlingen	Wagerswil	1
<i>Saint-Gall</i>			<i>Zurich</i>	Güttingen	1
Rorschach	Rorschach	1	Winterthour	Hofstetten b/Elgg	1
Saint-Gall	Muolen	1	<i>Fribourg</i>		
Unterhaintal	Berneck	1	See	Cormérod	1
Werdenberg	Salez	1	<i>Vaud</i>		
<i>Schwyz</i>			Aubonne	Gimel	1
Küssnacht	Küssnacht	1	Grandson	Raisse-s.-Concise	1
March	Innerthal	1	Moudon	Ogens	1

Loque américaine

<i>Argovie</i>			<i>Lucerne</i>		
Kulm	Birrwil	1	Sursee	Wolhusen	2
Lenzbourg	Boniswil	1			
<i>Bâle-Ville</i>			<i>Tessin</i>		
—	Bâle	2	Bellinzona	Bellinzona	1
—	Riehen	1	Locarno	Locarno/St-Antonio	1
			Valle Maggia	Coglio	1
<i>Berne</i>			<i>Zurich</i>		
Aarwangen	Wyssbach b/Madiswil	1	Uster	Sulzbach	2
Berne	Gäbelbach-Bümpliz	1	Zurich	Zurich	1
	Gasel	1		Schlieren	1
	Gümligen	1	<i>Genève</i>		
	Unt. Gurten	1	Rive Gauche	Jussy	1
	Liebefeld	1			
	Muri	1	<i>Valais</i>		
	Oberbalm	1	Conthey	Chamonon	1
Berthoud	Höchstetten	1	<i>Vaud</i>		
Interlaken	Bönigen	2	Lausanne	Lausanne	1
	Interlaken	1	Morges	Vullierens	1
Seftigen	Kirchdorf	1	Nyon	Mies	1
Moutier	Saicourt	1	Yverdon	Bolley-Magnoux	1
Porrentruy	Saules	1		Suscevaz	1
	Courgenay	1		Valeyres-s.-Montagny	1
<i>Grisons</i>					
Inn	Ardez	1			

Loque européenne

<i>Berne</i>			<i>Valais</i>		
Interlaken	Stechelberg/Lauterbr.	1	Conthey	Nendaz	1
Wangen a.A.	Wangenried	1	Rarogne Ouest	Wiler/Lötschental	1

Section apicole du Liebefeld.